

## Atelier 4: GOUVERNANCE ET MAITRISE DES COUTS

Animateur – Rapporteur : Paul REYNAL

- Rôles de la Fédération Départementale des Collectivités de l'Eau:

Tout d'abord les objectifs de La Fédération Départementale des Collectivités de l'Eau ont été appréhendés, à savoir :

- **Mobilisation** sur les problèmes de l'eau.
- Permettre de **porter de façon commune les problématiques** sur le thème de l'eau, **avoir une réponse commune** sur ces problématiques, **porter un message global** pour l'ensemble des élus.

Puis les actions qui pourraient être envisagées par cette fédération ont été proposées :

- Rôle de **Communication** et d'**Information** sur les normes, la réglementation, le service, le prix de l'eau, la qualité, la quantité...
- Rôle d'**Assistance Technique à Maîtrise d'Ouvrage**.
- Appréhender les **Risques et Responsabilités** des élus.
- **Faire remonter les informations** au niveau national (*exemple: projets de lois*).

Enfin, il a été précisé qu'en aucun cas la Fédération ne se substituera à l' élu local.

- Quel territoire pertinent pour la Gouvernance: Communes, Syndicats ou Département?

Les communes veulent-elles garder la gestion du service de l'eau ou déléguer la compétence, sachant qu'elles sont sous la tutelle de l'électeur ?

Pour les années à venir, gérer l'eau au niveau d'une commune isolée sera difficile, voire totalement obsolète du point de vue législatif, économique et technique. Pour ces raisons, les services doivent être restructurés, une diminution du nombre des services d'eau est impérative ce qui permettra d'assurer une meilleure gestion.

- Quel mode de gestion: Régie ou Délégation?

Choisir le mode de gestion le plus pertinent nécessite une analyse complète. Il a été précisé qu'en Régie ou Délégation, il y a des bons et mauvais exemples dans les deux cas. Il ne faut pas faire de ce choix une question d'éthique, mais voir le résultat que l'on souhaite obtenir.

Le mode de gestion doit être mis en parallèle du choix du territoire pertinent, car en mutualisant les moyens, la gestion s'en trouve optimisée (exemple de la concurrence pour les contrats de grandes structures).

Est-ce possible sur une même intercommunalité d'avoir les deux types de gestions?

Avoir sur un même territoire les deux types de gestion est totalement possible, mais compliquera énormément la gestion du service, mais cela pourrait être envisagé comme un moyen pour arriver à la mutualisation des services, sachant que **le choix du mode de gestion appartient aux élus**.

**Les Aides sont identiques selon les deux modes de gestion:** Selon la LEMA, la modulation du taux d'aides publiques ne doit pas être basée sur le mode de gestion: Régie ou Délégation.

**Les Formations et Qualifications du personnel doivent être similaires en Régie et Délégation:** Dans les deux modes de gestion, le personnel doit être formé et qualifié. Il faut une spécialisation des formations pour pouvoir répondre aux spécificités du service. (*Exemple Formations CNFPT, OIEAU*).

- [Prix de l'Eau:](#)

C'est un sujet sensible qui mérite d'être étudié de façon globale par la Fédération Départementale des Collectivités de l'Eau, des actions de communications doivent être mises en place auprès des consommateurs pour expliquer ces composantes et ses variations. Une transparence sur le prix de l'eau est impérative.

Le problème de plafonnement de la part fixe (40%) pour le monde rural, à cause des résidences secondaires, a aussi été évoqué.

Les tarifs ne doivent pas être dégressifs (à partir du 01/01/2010) pour inciter les consommateurs aux économies d'eau, et pour prendre en compte les restrictions d'eau de nombreuses régions.

- [DERU, Mise en Conformité et Maîtrise des coûts](#)

Tous les travaux de mises en conformités des filières d'épuration doivent être engagés au 31/12/2011 (Loi Grenelle 1), c'est-à-dire qu'à cette date toutes les conventions avec l'Agence de l'Eau et le Conseil Général devront être validées.

L'Agence de l'Eau a précisé que les dossiers traités en priorité sont ceux correspondant à cette mise en conformité DERU ce qui explique que certains dossiers soient différés, et a ajouté que la France est responsable au niveau de l'Europe, car elle n'a pas respecté les délais de mises en conformité, ce qui par la suite entraînera sûrement une répercussion au niveau de la distribution de l'argent publique.

Pour les communes rurales, l'Eau est une Richesse culturelle locale. Afin de sensibiliser les usagers aux problématiques actuelles de l'eau, une démarche globale et commune est impérative, ce qui pourrait être le rôle de la Fédération Départementale des Collectivités de l'Eau.